

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet de contournement de Guignes sur le territoire des communes de GUIGNES, YEBLES, VERNEUIL L'ETANG et ANDREZEL

Objet de la concertation préalable

Dans le cadre du projet de contournement de Guignes sur le territoire des communes de Guignes, Yèbles, Verneuil l'Etang et Andrezel, le Département de Seine-et-Marne, Maître d'Ouvrage prend l'initiative d'organiser une concertation préalable au titre du Code de l'environnement, afin d'associer le public à l'élaboration du projet et recueillir ses observations.

Organisation de la concertation préalable

La concertation est organisée à l'initiative du Département de Seine-et-Marne conformément à l'article L 121-16 du Code de l'Environnement. La concertation a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention, approuvée par délibération du 26 septembre 2019, publiée au Recueil des Actes administratifs départementaux (RAAD) et sur le site du Département de Seine-et-Marne.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se tiendra du lundi 4 novembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Information du public :

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier de la concertation est tenu à la disposition du public :

- en format papier en mairies de Guignes (rue de Meaux – 77390), Yèbles (3 Grande Rue – 77390), Verneuil l'Etang (16 rue Jean Jaurès - 77390) et Andrezel (28 rue Martin IV- 77390) aux jours et heures habituels d'ouverture.
- en version numérique :
 - en mairies de Guignes, Yèbles, Verneuil l'Etang et Andrezel sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet du Département de Seine-et-Marne, www.seine-et-marne.fr

Dialogue et réflexion collective

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres en format papier ouverts en mairies de Guignes, Yèbles, Verneuil l'Etang et Andrezel aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - en mairies de Guignes, Yèbles, Verneuil l'Etang et Andrezel à partir du poste informatique dédié,
 - depuis le site internet du Département de Seine-et-Marne, www.seine-et-marne.fr
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : concertation.guignes@departement77.fr

Une réunion publique sera organisée au complexe sportif Suzanne Lenglen (Rue de la Butte du Prix à GUIGNES) **le mercredi 20 novembre 2019 à 20 h.**

Bilan de la concertation :

A l'issue de la concertation préalable, un bilan indiquant les mesures que le Département jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation, sera réalisé et rendu public.